



COMPTE-RENDU

CONSEIL DE COMMUNAUTE

29 SEPTEMBRE 2010

Commune de MESLAY

Salle MUNICIPALE

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, vingt-neuf septembre, à 20H00, les membres du Conseil de la Communauté du Vendômois Rural se sont réunis dans la salle municipale de la commune de MESLAY, sous la présidence de Monsieur Louis FISSEAU, Président.

Présents avec voix délibérative :

AREINES : M. DORSEMAINE, M. HELIE
MAZANGÉ : Mme VIROS, M. BRIONNE
MESLAY : M. NORGUET, M. FOUSSARD
NAVEIL : M. FISSEAU, M. BORDIER
SAINTE-ANNE : M. BARDIN, M. MONTARU
VILLERABLE : M. BIGUIER, M. GAUTHIER
VILLIERSFAUX : M. CORBIN, M. OUDEYER

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative)

AREINES : M. LE MENN (suppléant)
MESLAY : Mme PICHARD (suppléante)
NAVEIL : M. POUDRAI (suppléant)
SAINTE-ANNE : Mme HERY, Mme CRONIER (suppléantes)
VILLIERSFAUX : M. PETIT (suppléant)

Excusés :

Mme MAGNIEZ (suppléante Villerable))

Pouvoirs : Néant

Le compte rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation et est approuvé.

M. FOUSSARD est désigné secrétaire de séance.

N° 25-2010 ADMINISTRATION GENERALE INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT

Le Président informe les membres du conseil de communauté de la démission de M. Benoît VIGNAUD FERRON du conseil municipal de la commune de Sainte-Anne et de toutes ses fonctions. M. VIGNAUD-FERRON étant délégué communautaire suppléant de la commune, le conseil municipal a élu Mme Agnès CRONIER déléguée suppléante en séance ordinaire du 29 juin 2010. Le Président lui souhaite la bienvenue puis demande au conseil de bien vouloir prendre acte de cette nomination

**Le conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents,
et après en avoir délibéré**

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Sainte-Anne en date du 29 juin 2010 relative à la démission de M. Benoît VIGNAUD FERRON du conseil municipal et élisant Mme Agnès CRONIER déléguée communautaire suppléante à la communauté du Vendômois Rural

- **PREND ACTE** de la démission de M. Benoît VIGNAUD-FERRON de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Sainte-Anne et qu'en conséquence il n'est plus délégué communautaire.
- **PREND ACTE** de l'élection de Mme Agnès CRONIER, conseillère municipale de la commune de Sainte-Anne, en qualité de déléguée communautaire suppléante.

N° 26-2010 ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Afin de tenir compte de modifications intervenues dans le fonctionnement des communes et de la disponibilité de certains conseillers municipaux, il convient de modifier la composition de certaines commissions communautaires.

Il est proposé aux délégués de procéder à l'élection :

- *pour les commissions dont M. VIGNAUD-FERRON démissionnaire était membre, de procéder à son remplacement ;*
- *Pour les autres commissions de procéder aux adaptations liées à la disponibilité des membres précédemment désignés.*

Entendu cet exposé, le conseil de communauté après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à l'élection des conseillers pour siéger au sein des commissions communautaires, selon les propositions qui lui ont été communiquées :
 - Commission « Finances » : sans changement ;
 - Commission « Développement touristique, hébergement » : élection de M. Michel BIGUIER ;
 - Commission « Communication externe (bulletins d'information...) » : sans changement ;
 - Commission « Voirie (travaux, éclairage public, balayage...) » : sans changement ;
 - Commission « Travaux de bâtiment et ZA » : retrait de M. VIGNAUD FERRON, élection de M. Pascal BARDIN et de Christian MONTARU ;
 - Commission « Projets d'infrastructures – Eolien – Développement durable » : retrait de M. VIGNAUD FERRON
 - Commission « Développement économique, accueil entreprises, commerces, artisanat » : élection de M. Michel BIGUIER ;
 - Commission « Regroupement intercommunautaire » : retrait de M. VIGNAUD FERRON, élection de M. Elie NORGUET
 - Commission « Charte communautaire et communication interne » sans changement
 - Commission « Suivi habitat, action sociale, gens du voyage » : retrait de M. VIGNAUD FERRON, élection de Mme Agnès CRONIER ;
 - Commission « Accès des habitants aux activités et services extérieurs » : retrait de M. VIGNAUD FERRON.

Soit une composition actualisée des commissions comme suit :

<i>Nom de la commission</i>	<i>Président de Droit</i>	<i>Membres Titulaires</i>
Finances	Louis FISSEAU	David HELIE (Areines) Patrick BRIONNE (Mazangé) Elie NORGUET (Meslay) Francine VELLUET (Naveil) Pascal BARDIN (Ste Anne) Rose-Marie MAGNIEZ (Villerable) Michel CORBIN (Villiersfaux)
Développement touristique, hébergement	Louis FISSEAU	Monique BOURREAU (Areines) Isabelle MARCHAL (Areines) Evelyne VIROS (Mazangé) Jacky FOUSSARD (Meslay) Gabriel FOURCADE (Naveil) Alain SCHREIBERT (Naveil) Anne HERY (Ste Anne) Jacques CHEVALLIER (Ste Anne) Lola AMATE – BRIMBOEUF (Villiersfaux) Olivier MUREZ (Villerable) Michel BIGUIER (Villerable)
Communication externe (bulletins d'information...)	Louis FISSEAU	David HELIE (Areines) Evelyne VIROS (Mazangé) Elie NORGUET (Meslay) Gabriel FOURCADE (Naveil) Jacques CHEVALLIER (Ste Anne) Michel CORBIN (Villiersfaux) David RENAULT (Villerable)
Voirie (travaux, éclairage public, balayage...)	Louis FISSEAU	Guy LE MENN (Areines) Jean-Pierre COUGNOT (Areines) M. ROUVRE (Mazangé) Etienne LEMART (Meslay) Corinne HAY (Naveil) Christian MONTARU (Ste Anne) Michel CORBIN (Villiersfaux) André PETIT (Villiersfaux) Jean-Claude GAUTHIER (Villerable)
Travaux de bâtiment et ZA	Louis FISSEAU	Guy LE MENN (Areines) Jean-Pierre DORSEMAINE (Areines) Patrick BRIONNE (Mazangé) Jacky FOUSSARD (Meslay) Corinne HAY (Naveil) Michel CORBIN (Villiersfaux) Gilles OUDEYER (Villiersfaux) Jean-Claude GAUTHIER (Villerable) Pascal BARDIN (Ste Anne) Christian MONTARU (Ste Anne)

<i>Nom de la commission</i>	<i>Président de Droit</i>	<i>Membres Titulaires</i>
Projets d'infrastructures – Eolien – Développement durable	Louis FISSEAU	Jean-Pierre DORSEMAINE (Areines) M. COLAS (Mazangé) Jacky FOUSSARD (Meslay) Patrick CHEVALLIER (Naveil) Rainer FELBERMAIR (Naveil) Jacques CHEVALLIER (Ste Anne) Christian MONTARU (Ste Anne) Michel CORBIN (Villiersfaux) Laurent LERICHE (Villiersfaux) Olivier MUREZ (Villerable)
Développement économique, accueil entreprises, commerces, artisanat	Louis FISSEAU	David HELIE (Areines) Jean-Pierre DORSEMAINE (Areines) Evelyne VIROS (Mazangé) Elie NORGUET (Meslay) Philippe POUDRAI (Naveil) Rainer FELBERMAIR (Naveil) Pascal BARDIN (Ste Anne) Christian MONTARU (Ste Anne) Yann BOUCHER (Villiersfaux) Olivier MUREZ (Villerable) Michel BIGUIER (Villerable)
Regroupement intercommunautaire	Louis FISSEAU	Jean-Pierre DORSEMAINE (Areines) David HELIE (Areines) Patrick BRIONNE (Mazangé) Elie NORGUET (Meslay) Philippe POUDRAI (Naveil) Claude BORDIER (Naveil) Pascal BARDIN (Ste Anne) Jacques CHEVALLIER (Ste Anne) Patrice BRETON (Villiersfaux) Laurent LERICHE (Villiersfaux) Michel BIGUIER (Villerable)
Charte communautaire et communication interne	Louis FISSEAU	Jean-Pierre DORSEMAINE (Areines) Jacky FOUSSARD (Meslay) Mme DAGUISE (Mazangé) Patrick CHEVALLIER (Naveil) Pascal BARDIN (Ste Anne) Gilles OUDEYER (Villiersfaux) Rose-Marie MAGNIEZ (Villerable)

<i>Nom de la commission</i>	<i>Président de Droit</i>	<i>Membres Titulaires</i>
Suivi habitat, action sociale, gens du voyage	Louis FISSEAU	Jean-Pierre DORSEMAINE (Areines) Monique BOURREAU (Areines) Mme DESSEAUX (Mazangé) Elie NORGUET (Meslay) Guillaume PETIT (Naveil) Claude BORDIER (Naveil) Jacques CHEVALLIER (Ste Anne) Agnès CRONIER (Ste Anne) Michel CORBIN (Villiersfaux) Michel BIGUIER (Villerable)
Accès des habitants aux activités et services extérieurs	Louis FISSEAU	Jean-Pierre DORSEMAINE (Areines) Patrick BRIONNE (Mazangé) Elie NORGUET (Meslay) Francine VELLUET (Naveil) Pascal BARDIN (Ste Anne) Anne RICHER (Villiersfaux) Michel BIGUIER (Villerable)

N° 27-2010 LOGEMENT SOCIAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE VIABILITE DES LOGEMENTS DE SAINTE-ANNE

Le Président rappelle aux membres du conseil qu'une subvention au titre des opérations « Cœurs de Village » a été octroyée par la Région Centre pour l'acquisition d'une parcelle à Sainte-Anne pour y créer quatre logements locatifs sociaux. Cette parcelle nécessite une viabilité interne avant être mise à disposition de Loir-et-Cher Logement pour la construction des logements.

Ces travaux de viabilité sont estimés à 30 000€ HT, dont le détail est présenté dans le tableau suivant :

Prestations	quantité	PU HT	PT HT
Branchement EDF	4	1800	7200
Tranchée technique	60m	30	1800
Telecom	forfait	1000	1000
AEP	4	1200	4800
Assainissement	4	1600	6400
Eau pluviale	4	1200	4800
Accès parcelle	4	1000	4000
TOTAL			30 000€ HT

Le conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le projet de viabilité des parcelles cadastrées ZD 182 et 186 à Sainte-Anne pour y créer quatre logements sociaux, dont le coût des travaux est estimé à 30.000,00€ HT
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Centre au titre des opérations « Cœur de Village » au taux le plus élevé.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture du Loir-et-Cher au titre de la DGE au taux le plus élevé.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

N° 28-2010 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Vente d'un bâtiment industriel

Par délibération n° 31-2009 du 23 juin 2009, le conseil de communauté a accepté la levée l'option du crédit bail de la société SPOT et la vente de l'extension. La vente ne s'étant pas réalisée dans l'année, le notaire demande une nouvelle délibération tenant compte d'une estimation du service des domaines à jour. Par ailleurs, l'extension ayant plus de 5 ans n'est plus soumise à la TVA mais aux droits de mutation. Il est cependant possible de transférer les droits à récupération de TVA à l'acquéreur. Le prix de la vente, fonction de la date de signature, est composé du montant restant dû pour l'immeuble objet du crédit bail en date du 11 juin 1998, auquel s'ajoutent la TVA transférable sur la partie initiale, le montant de l'extension suivant l'avis des Domaines et de la TVA transférable sur l'extension. A noter que la TVA transférée est reversée à la DGI s'agissant d'une opération de plus de 5 ans et de moins de 20 ans.

**Le conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents,
et après en avoir délibéré**

Vu le contrat de Crédit bail du 11 juin 1998 avec effet au 01/03/1998

Vu l'avis du service des Domaines en date du 1^{er} septembre 2010

- **ANNULE** la délibération n° 31-2009 du 23 juin 2009 qui est remplacée par la présente.
- **ACCEPTE** la levée d'option d'achat de la société SPOT relative au crédit bail en date du 11 juin 1998 pour le bâtiment industriel rue du Clos Haut de la Bouchardière à Naveil
- **ACCEPTE** la vente de l'extension du bâtiment industriel suivant l'estimation du service des Domaines ;
- **PRECISE** que conformément au CGI et au paragraphe « Faculté d'achat anticipé » du contrat de crédit bail, la CVR en qualité de bailleur d'une part, et de propriétaire de l'extension d'autre part, transfère la TVA à l'acquéreur qui la paie à la CVR qui la reverse aux services fiscaux. Ce montant s'établit comme suit :

	TVA		TVA transférable			
	Année LASM	Montant TVA	Vente 2010	Montant	Vente 2011	montant
Batiment initial	1998	95 648 €	7/20è	33 477 €	6/20è	28 694 €
Extension	2005	12 632 €	14/20è	8 842 €	13/20è	8 210 €

N° 29-2010 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Acquisition d'un bâtiment d'activités

Le Président rappelle aux délégués que lors du dernier conseil, il avait expliqué en questions diverses que la société AVEV à Naveil était en liquidation judiciaire et que le bâtiment d'activités était en vente. L'acquisition de ce bâtiment est une opportunité pour fixer durablement les sociétés ISOPLAQUE et RENOV'PLAQUE sur le territoire.

La proposition au prix des Domaines (92 000€) faite au mandataire/liquidateur a été rejetée mais une négociation à 105 000€ retient son attention. Le mandataire a répondu qu'il saisissait le tribunal de commerce sur la base de la proposition de 105 000€.

**Le conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents,
et après en avoir délibéré**

Vu l'avis du service des Domaines en date du 11/02/2010

Vu le courrier de Maître Gérald BUISSON en date du 14/09/2010

- **APPROUVE** l'acquisition du bâtiment sis 5 rue de la Bouchardière à Naveil (parcelles cadastrées ZM 474 et 497) pour un prix de 105 000€

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits en section d'investissement du budget développement économique lors d'une prochaine décision modificative du budget et que l'opération sera assujettie au régime de la TVA
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération, dont l'acte de vente auprès du notaire de son choix.

N° 30-2010 EXAMEN DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré

- **PREND ACTE** de la décision suivante du Président :

Décision n°01-2010 du 6 août 2010 portant location du bâtiment industriel rue du Clos-BAS de la Bouchardière à NAVEIL (ex Boyer Environnement), à la société ID CONSTRUCTION SAS (RCS BLOIS 431 240 811). Cette location est consentie, à compter du 1^{er} octobre 2010, pour une durée maximum de 24 mois moyennant un loyer mensuel hors charges fixé à 2 917 € HT, payable mensuellement.

N° 31-2010 EXAMEN DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Le conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents,
et après en avoir délibéré**

- **PREND ACTE** des décisions suivantes du Bureau Communautaire :

- *Décision n°05-2010 du 20 avril 2010 portant règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage.*

- *Décision n°06-2010 22 juin 2010 portant choix des entreprises pour les travaux de création du cabinet dentaire à Naveil :*

- *LOT N° 01 – MACONNERIE : Entreprise CRUCHET à Mazangé, pour un montant de 18 761,85 € HT*
- *LOT N° 02 – CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE : Société ID CONSTRUCTION à Villiers/Loir pour un montant de 4 900,00 € HT*
- *LOT N° 03 – MENUISERIE EXTERIEURE : Société ID CONSTRUCTION à Villiers/Loir pour un montant de 6 361,00 € HT*
- *LOT N° 04 – PLATRERIE – MENUISERIE INTERIEURE – FAUX PLAFONDS : société ISOPLAQUE à Naveil pour un montant de 11 879,05 € HT*
- *LOT N° 05 – ELECTRICITE 6 600,00 € : Société Callac/Coppens à Naveil pour un montant de 6 295,89 € HT*
- *LOT N° 06 – PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE – AIR COMPRIME : Entreprise artisanale GALLOYER à Epuisay pour un montant de 7 945,50 € HT*
- *LOT N° 07 – CARRELAGE – FAIENCE Entreprise CRUCHET à Manzangé, pour un montant de 1 181,80 € HT*
- *LOT N° 08 – PEINTURE – SOLS SOUPLES : Entreprise Bruno DOS SANTOS à Naveil pour un montant de 6 971,50 € HT*

- *Décision n°07-2010 22 juin 2010 portant attribution du marché de travaux de renforcement de la voirie communautaire (année 2010) à la société ENROPLUS (le Bardon) pour un montant total 94 130,00 € HT (112 579,48 € TTC)*

Questions ne relevant pas de délibération.

M. BARDIN informe la communauté qu'une prime de 3000€ est versée pour les entreprises qui créent un emploi par Altedia dans le cadre du plan Thyssenkrupp.

M. FISSEAU répond que l'attention de la communauté n'a pas été attirée sur ce dispositif, hormis celui de la gestion prévisionnelle des emplois, qu'une réunion sur le plan Thyssenkrupp est prochainement organisée à la sous-préfecture et que la CVR se fera relai auprès des entreprises qui pourraient bénéficier de cette aide. .

M. DORSEMAINE informe les membres du conseil de la réforme fiscale de mars 2010 qui impacte les communes au niveau de leurs lotissements. M. DORSEMAINE invite les maires à se tourner vers leur notaire pour toute information.

Le prochain conseil de communauté est fixé au 3 novembre 2010 à 20H à AREINES

La séance est levée à 21H20.

* *
*